Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024 Publication : 21/06/2024





### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

#### du Bureau métropolitain de Dijon métropole

#### Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de procurations : 11

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD

Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Laurent GOBET

Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

#### Membres absents:

Madame Océane GODARD Monsieur Guillaume RUET Madame Dominique MARTIN-GENDRE

Madame Karine HUON-SAVINA Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI

Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

DM20240620 48 N°48 - 1/2

# OBJET: ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF Convention 2024-2026 de partenariat IDEALCO « Carrefour des Gestions durables de l'eau »

Les Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif sont devenues en 15 ans l'une des plus importantes manifestations professionnelles françaises dédiées aux collectivités locales et à leurs partenaires sur des problématiques à la fois techniques, réglementaires et méthodologiques de l'assainissement non collectif.

En 2023, ces rencontres nationales des 6 et 7 septembre 2023 co-organisées par idealCO et l'ATEP, soutenues par Dijon métropole, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerrannée Corse, ont réuni 1 600 participants (45 % de Bourgogne Franche Comté et 55 % du reste de la France). 45 conférences ont eu lieu, 90 exposants étaient présents, 1 village institutionnel, 1 exposition photos. La programmation était articulée autour de conférences courtes et de temps d'échanges sur le salon.

Les participants et les exposants, satisfaits de la qualité des échanges, ont proposé aux coorganisateurs d'ancrer ces rencontres nationales à Dijon : accessibilité TGV, centre de congrès adapté et facilement accessible en tram, offre hôtelière, cadre de vie agréable, animation (restaurants ...).

Afin d'élargir également les thématiques traitées (gestion durable du pluvial et maîtrise du ruissellement, gestion quantitative de la ressource en eau, pollution diffuse et protection des mileurs naturels, exploitation et gestion patrimoniale, sensibilisation du grand public, assainissement non collectif...), idealCO organise donc les 11 et 12 septembre 2024, les « Carrefour des Gestions Durables de l'Eau » séparer-traiter-valoriser économiser, au Parc des Expositions et Congrès de Dijon.

L'objet de cette convention de partenariat est d'associer Dijon métropole à l'organisation de ce salon.

Afin d'ancrer cet évènement dans la durée, Dijon métropole a proposé à idealCO de conclure une convention de partenariat pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, avec une participation annuelle de 30.000 € TTC.

## Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Scrutin Pour: 36 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 11 PROCURATION(S)

DM20240620 48 N°48 - 2/2